

**Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités
LARSH**

**Consultation des membres du Conseil de laboratoire des départements
CRISS, DeScripto et DeVisu du lundi 29 novembre 2021**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Membres présents :

Ghassen Allani, Isabelle Alphonse-Tilloy, Frédéric Attal, Sophie Ballet, Nicolas Balutet, Mercedes Banegas, Vanessa Barbé, Maryvonne Boudy, Hafida Boulekbache, Irène Cagneau, Claude Dessimond, Nicolas Devigne, Amos Fergombé, Brigitte Friant-Kessler, Stéphane Hirschi, Isabelle Kustos, Véronique Lagae, Ludovic Laloux, Stéphane Lambrecht, Nicolas Lissarague, Jérôme Maati, Blandine Perona, Sylvain Petit, Nicolas Rouget, Béatrice Santens, Daniel Schmitt, Solange Ségala, Arnaud Huftier, Romélien Colavitti

Ordre du jour :

Consultation des membres des trois Conseils de département CRISS, DESCRIPTO et DeVisu, sur le projet de statuts du LARSH

Stéphane Lambrecht, administrateur provisoire du laboratoire, ouvre la séance à 16 h 20, après avoir remercié l'ensemble des conseillers pour leur présence.

S. Lambrecht rappelle que le projet de statuts du laboratoire a été élaboré par les quatre administrateurs provisoires du LARSH en concertation, lors de deux réunions, avec un groupe de travail composé de membres des trois départements. La première version de ce projet a ensuite été diffusée à l'ensemble des membres du laboratoire, en vue de la consultation du jour, afin d'aller vers le consensus. S. Lambrecht ajoute que le projet amendé sera diffusé avant l'Assemblée générale des trois départements du jeudi 16 décembre 2021. Les statuts une fois adoptés seront transmis au Vice-Président Recherche pour être présentés lors du

Conseil de la recherche de fin janvier 2022. Enfin, si les statuts sont adoptés par le Conseil de la Recherche, la première Assemblée générale du LARSH sera programmée en février 2022 avec, pour ordre du jour, l'élection du directeur du laboratoire, des directeurs de département et des membres du Conseil de laboratoire.

Avant d'ouvrir le débat, S. Lambrecht précise qu'il a été décidé de préserver les départements actuels pour poursuivre l'accompagnement des dynamiques de recherche existantes et également de créer un Pôle transversal piloté par un Comité directeur pour l'animation de la recherche transversale stratégique, ce, dans le but de conduire à une nouvelle identité du laboratoire.

1. Calendrier de la réorganisation scientifique

La discussion est tout d'abord engagée sur le calendrier de réorganisation scientifique du laboratoire. La question du remplacement des départements par des axes de recherche est également abordée. S. Lambrecht indique que le pôle transversal doit faire émerger des axes de recherche et que, si au bout d'un an ou deux, voire trois ans, des actions de recherche incitatives (ARI) sont lancées et qu'une action s'agrège et devient un axe de recherche au bout des trois ans, cet axe deviendra un des axes du pôle transversal. Au bout de cinq ans, si deux axes considérés comme une bonne nouvelle structure, cela pourra permettre de restructurer le laboratoire autour de ces deux axes.

2. Canevas de l'organisation du laboratoire

S'ensuivent des échanges sur l'utilité de mettre en place deux Conseils au sein du laboratoire, un Conseil de laboratoire et un Conseil dans chaque département.

Il est proposé, après discussion, que la gouvernance au niveau des départements soit allégée dans un esprit qui facilite le bouillonnement au service des axes transversaux du laboratoire.

Ce qui implique, dans ce cas, de :

- réduire le nombre d'articles du projet de statuts,
- dresser une liste d'items pour le fonctionnement des départements,
- d'indiquer que le règlement intérieur précise les contours des modalités d'exercice de la gouvernance,
- d'admettre le principe qu'il peut y avoir des modalités d'exercice légèrement différentes pour chaque département, pour peu qu'elles soient compatibles avec celles du laboratoire.

L'Assemblée générale élit le Conseil de laboratoire qui procède ensuite à l'élection de la Direction. Au niveau des départements, une assemblée des membres du département élit le directeur et les adjoints du département. Chaque Direction décide ensuite si elle souhaite s'entourer d'une commission ou d'un comité. La Direction nomme les membres de cette instance ou décide d'organiser des élections pour élire des responsables d'axe. Le règlement

intérieur du département évoquera ces aspects. Le département gère la manière dont il nomme le comité sans qu'il y ait nécessairement homogénéité entre départements.

Lorsque les statuts seront votés par l'Assemblée générale, chaque département (les conseils actuels de chaque département), devra rédiger son règlement intérieur y compris la manière dont est composée et désignée la commission qui entourera la Direction du département.

3. Election des membres du Conseil de laboratoire

S. Lambrecht rappelle les propositions actuelles du projet de statuts :

- l'Assemblée générale élit les membres répartis en quatre collèges, par scrutin de liste et répartition des sièges avec 50 % + 1 voix pour la liste arrivée en tête ainsi que pour les sièges restants.
- Les membres élus se réunissent ensuite et élisent l'équipe de Direction du laboratoire, c'est-à-dire le directeur et les adjoints (liste par équipe, vote sans panachage).
- Une fois la Direction élue, celle-ci nomme des membres au Conseil de laboratoire.
- Sont membres avec voix délibérative, la Direction, les membres élus, les membres nommés qui peuvent être de l'université ou de l'extérieur, les directeurs de départements.
- Il n'y a pas besoin d'être membre du Conseil pour être directeur.

Mode de scrutin :

Le scrutin indirect est proposé, plutôt qu'un scrutin direct, afin de renforcer la responsabilité des conseillers élus et nommés. Ils pourront, en effet, exprimer leur vision du futur laboratoire dans leur profession de foi et être les représentants des membres de l'Assemblée générale au Conseil de laboratoire. Ils éliront également la Direction.

Représentativité des différents collèges :

Après discussion, en raison du déficit de femmes à l'université dans le collège des enseignants-chercheurs, il est proposé d'écrire, dans le projets de statuts, que le laboratoire a pour objectif la parité.

Quorum :

Pas de décision prise sur le quorum.

Etablissements composantes :

Les établissements composantes, l'ESAD et l'ESAC, vont être ajoutés dans la liste des membres de droit sans voix délibérative.

Durée du mandat :

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est proposé pour cinq ans (nombre d'années correspondant au temps passé entre deux évaluations de l'HCERES), sauf pour les doctorants, pour lesquels le mandat est d'une durée de deux ans.

4. Pôle transversal et projets de recherche rattachés

Un titre composé de plusieurs articles va se substituer dans le projet de statuts sur le Pôle transversal au titre dédié au Comité directeur du Pôle transversal. Le pôle transversal est composé du Comité directeur mais également de la Commission scientifique et de la Commission doctorale. Figureront dans ce titre la mission générale du Pôle, sa composition, son fonctionnement général, ses missions scientifiques, ses missions doctorales, ses chaires et observatoires du laboratoire.

L'Observatoire des Extrémismes et des Signes Emergents (OESE – Christophe Bourseiller, Directeur) et la Chaire Intelligence spatiale (Jacques Lévy, titulaire), tous deux projets du département CRISS, vont être rattachés au Pôle transversal, afin de les mettre en avant.

Il a été rappelé que la Chaire Intelligence spatiale peut être rattachée au laboratoire parce qu'elle est financée par l'université. Par contre, si celle-ci avait été financée par la Région ou une autre collectivité, elle aurait été considérée comme projet d'établissement et donc rattachée à l'établissement plutôt qu'au laboratoire.

La question du rattachement de la Chaire Tourisme est également posée.

La séance est levée à 19 h 30.